Envoyé en préfecture le 03/10/2024 Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID: 022-212200547-20240926-16_26_09_2024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le jeudi 26 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 19 septembre 2024 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Mme Marie-Paule ALLAIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance

	Mois	Jour	QN°	Subd	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 PLAISANCE D'ERQUY LES HOPITAUX	BUDGET ANNEX	E PORT DE
2024	09	26	16	00	TEASANCE D'ENQU'I ELS HOFFIAUX		
ÉLUS 26				CONVOCATION	19-09-2024		
PRÉSENTS MAXI		(I	17			RÉUNION	26-09-2024
MANDANTS 4		4	1		AFFICHAGE	30-09-2024	
ABSENTS 5				TRANSMISSION	30-09-2024		
APTES A VOTER 21				Contrôle de Léga	lité : DCLE/2		

	RECENSEMENT DES CO	ONSEILLERS	ts	S	nts	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS TITR			Présents	Absents	Mandants	MANDATAIRES	
	LABBÉ Henri	Maire	Х				
	MONNIER Philippe	1er Adjoint			х	Henri LABBE	
	BERTIN Josyane	2è Adjointe	Х				
	AULT Gabriel 3è Adjoint		Х				
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	Х				
	POUGET Léo	5è Adjoint			Х	Pierre LESNARD	
Lu I	HERNOT Bruno	6è Adjoint	Х				
ALL	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	х				
ICIF	HUET Jean-Marie CMD1			Х			
3	CHARLOT Karine	Conseillère	х				
ÉM	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère		Х			
MAJORITÉ MUNICIPALE	DONNARD Roxane	Conseillère	х				
	DURAND Philippe	CMD2	Х				
	GUINARD Brigitte	Conseillère	х				
	LANCESSEUR Christian	CMD3	х				
	LESNARD Pierre	CMD4	х				
	MANIS Cécile	Conseillère		х			
	ROUXEL Benoit	CMD5		х			
	MANIS Jean-Paul	Conseiller	х				
	LEMEE Ginette	Conseillère			Х	Marie-Paule ALLAIN	
	MORIN Yannick	Conseiller			Х	Maryvonne CHALVET	
'H	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X				
DRI	DETREZ Nicole	Conseillère	Х				
MINORITÉ	RENAUT Sylvain	Conseiller	Х				
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller		Х			
	LE BRICON Bruno	Conseiller	X				
A	DÉCOMPTE DES PRÉSENT	TS: QUESTIONS	17	5	4		

16 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE D'ERQUY LES HÔPITAUX

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu la délibération n°15 du 14 décembre 2023 portant sur le budget primitif annexe du port de plaisance d'Erquy les Hôpitaux 2024 ;

Vu la délibération n°10 du 30 mai 2024 portant sur le compte administratif 2023 du port de plaisance d'Erquy les Hôpitaux;

Considérant que, l'affectation du résultat et la modification de certaines autorisations budgétaires impliquent l'établissement d'un Budget Supplémentaire,

Considérant la présentation en Commission « Budget, Finances locales » réunie le 10 septembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Invité à se Prononcer, Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'APPROUVER l'affectation des résultats tirés du compte administratif 2023 selon la répartition suivante :

- D002 Déficit de fonctionnement : 102 660,02 €
- R001 Excédent d'Investissement : 150 108,48 €

D'ADOPTER le budget supplémentaire du budget annexe du port de plaisance d'Erquy les Hôpitaux 2024 selon le tableau suivant et précisé en annexe 15:

	LIBELLES CHAPITRES	BP 2024	DM 2024	BS 2024
onctionner	ment	45		
Dépense			0,00€	103 060,02
002.	Résultat d'exploitation reporté			102 660,02
012.	Charges de personnel et frais assimilés	7 600,00 €		400,00
Recette			0,00€	103 060,02
74.	Dotations, subventions et participations			103 060,02
nvestissem	ent			
Dépense			0,00€	150 108,48
23.	Immobilisations en cours	40 000,00 €		150 108,48
27.	Dépôts et cautionnements versés			
Recette			0,00€	150 108,48
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			150 108,48

Envoyé en préfecture le 03/10/2024 Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID: 022-212200547-20240926-16_26_09_2024-DE

DE RAPPELER

que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL:

-	Votes favorables	21
-	Votes défavorables	00
-	Abstentions	00

ERQUY, le 26 septembre 2024

La secrétaire de séance

Le Maire,

Marie-Paule ALLAIN



Envoyé en préfecture le 03/10/2024 Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID: 022-212200547-20240926-16_26_09_2024-DE

COMMUNE D ERQUY - PORT DES HOPITAUX - BS - 202

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES: Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation :

19/09/2024

le Raise, Henri bobbe ey le 2609224 A le (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALLAIN Marie-Paule	TAL
BERTIN Josyane	Merro
CHALVET Maryvonne	
CHARLOT Karine	De la companya dela companya dela companya dela companya de la companya de la companya de la companya dela companya de la companya de la companya de la companya dela compan
CORMIER Anne-Séverine	
DETREZ Nicole	phes
DONNARD Roxane	
DURAND Philippe	
GUINARD Brigitte	
HERNOT Bruno	
HUET Jean-Marie	
LABBÉ Henri	STAPPE
LANCESSEUR Christian	Deens
LE BRICON Bruno	
LEMEE Ginette	
LESNARD Pierre	
LOLIVE Jean-Paul	
LHARIDON Michelle	
MANIS Cécile	
MANIS Jean-Paul	

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

٦u	DII	е	ıe		

ID: 022-212200547-20240926-16_26_09_2024-DE

15.022212200011 202	0020 10_20_00_202
III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

COMMUNE D ERQUY - PORT DES HOPITAUX - BS - 202

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID: 022-212200547-20240926-16_26_09_2024-DE

IV -- ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE D ERQUY - PORT DES HOPITAUX - BS - 2024

D

	The state of the s
MONNIER Philippe	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A
MORIN Yannick	
POUGET Léo	
RAULT Gabriel	
RENAUT Sylvain	2 cum
ROUXEL Benoit	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exéculif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : .

⁽³⁾ L'ajout des signalaires est désormais facultatif.